

La CSF défend les droits et joue un rôle pour améliorer la vie quotidienne des familles.

Elle se bat au côté des habitants pour exiger :

- **Une école ouverte à tous les acteurs de l'éducation** : parents, enseignants et enfants et **garante de l'égalité des chances**
- **La prise en compte de l'avis des habitants** pour toutes les questions qui les concernent directement : réhabilitation, travaux, construction, rénovation urbaine...
- **Le réengagement de l'Etat** en matière de construction et de rénovation de logements sociaux
- **Une maîtrise des loyers et des charges** pour protéger le budget des familles
- **Une présence humaine plus soutenue** dans les quartiers : des gardiens d'immeuble, des associations, des services publics ...
- **Des transports publics adaptés et performants**

Avec le soutien du commissariat général à l'égalité des territoires

Votre CSF locale

Ne pas jeter sur la voie publique

Politique de la ville

Les Conseils Citoyens

Les habitants ont la parole

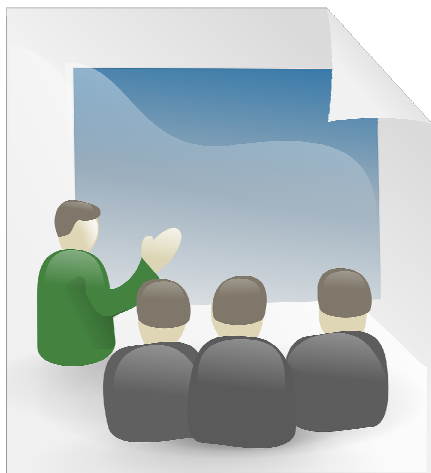


Le conseil citoyen

Créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, le conseil citoyen a pour objet de permettre aux habitants de mener une **réflexion collective sur les problématiques de leurs quartiers** et à rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation. Les conseils citoyens remplacent les anciens conseils de quartiers dans les quartiers prioritaires de la ville.

Les sujets abordés

Les habitants sont consultés sur tous les aspects qui **touchent à leur vie quotidienne dans le quartier** : école, habitat, services publics, transports, vie associative, vivre ensemble, le développement économique du quartier etc...



Le fonds de participation des habitants

Quand les membres du conseil citoyen le souhaitent, ils peuvent se constituer en association, et ainsi gérer ensemble un budget permettant de financer des initiatives favorisant la participation des habitants.

Qui y siège ?

Le conseil citoyen est une instance autonome des pouvoirs publics. Il est composé de 2 catégories de membres : les habitants (en principe tirés au sort) et les représentants d'associations et acteurs économique identifiés sur le quartier.

La Confédération Syndicale des familles, siège ainsi du côté du collège associatif dans de nombreux conseils citoyens.

Elle forme ses militants afin de leur permettre de mieux défendre les droits des habitants et comprendre les enjeux actuels en matière de politique de la ville, d'attribution des logements, la place des parents au sein de l'École etc..



Présence de La CSF dans les conseils citoyens

